

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 25 octobre 2007

L'an deux mille sept, le 25 octobre, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au Centre Culturel de Sail-Sous-Couzan, sous la présidence de **M. Pierre DURRIS Président.**

Nombre de délégués au Conseil de Communauté : 52

Date de la convocation : 18 octobre 2007

Présents avec pouvoir de vote : 44

Ailleux : Jean-Claude FRAGNE, Jean-Marie JOLIVEAU,

Arthun : Joël LAFFAY, Marius VILLE,

Boën : Lucien MOULLIER, Sylviane BALLE, Evelyne GAUMON, Thierry LEMAITRE, Christian MASSACRIER, Magali MASSARD, Michel MENUT, Joseph PICON, Bernard CHAPELON (suppléant),

Bussy-Albieux : Joëlle ESSERTEL, Georgette LEFEBVRE (suppléante),

Cezay : Hubert COUDOUR, Antoine FOREST,

Débats Rivière d'Orpra : Agnès TARIT, André BARTHELEMY,

Leigneux : Claude PERRET, Marie-Françoise FRADEL, Georgette MURAT (suppléante sans pouvoir de vote),

L'Hôpital sous Rochefort : Andrée BEAL, Marie-Anne TRAPEAU,

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Dominique ROCHE, Jean-Baptiste RICHARD (suppléant sans pouvoir de vote)

Marcilly Le Châtel : Louis BOUCHET, Henri DURAND, Jean-Marc PLACE (suppléant),

Montverdun : Emmanuel CHARLIN, Josette CHAZAL,

Sail sous Couzan : Jean-Claude CHAZELLE, Robert PRADEL, Fernand FANTIN (suppléant), Christophe MERLE (suppléant)

Sainte Agathe la Bouteresse : Patrick VERNEY-CARRON, Patrice CHAZELLE, Mireille MEILLAND (suppléante),

Saint Etienne Le Molard : Alain FLACHAT, Yvonne CHARRETIER, Estelle GUILLAUME,

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY, Mireille THOLLET,

Trelins : Pierre DURRIS, Gilles PASCAL (suppléant),

Excusés : Marcel FAYON (Boën), Etienne PONTET (Bussy-Albieux), Marie-Hélène BRIAT (Marcilly le Châtel), Georges BESSON (Montverdun).

M. le Maire de Sail-sous-Couzan accueille les participants et leur souhaite la bienvenue dans la salle du centre culturel.

M. Le Président propose d'ajouter les 2 points suivants à l'ordre du jour du conseil communautaire de ce soir :

Dans le domaine de l'Environnement :

- l'approbation du projet de règlement de collecte pour le nouveau marché de collecte des ordures ménagères
- l'approbation de la proposition de vente des Points d'Apport volontaires Emballages Ménagers Recyclables et Journaux Magazines Revues
- le recrutement pour besoin occasionnel d'une personne pour la facturation des bacs ordures ménagères aux administrés

Dans le domaine des Finances, l'approbation d'une décision modificative au budget principal 2007

La proposition d'inscrire ces 2 nouveaux points à l'ordre du jour du conseil est acceptée.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du précédent conseil du 11 septembre 2007

Aucune remarque n'ayant été formulée sur le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 11 septembre 2007 à Marcoux, joint à la convocation au présent conseil, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2 Structure d'accueil de la petite enfance

Mme Sylviane BALLE, Vice-Présidente, rappelle aux membres du conseil les marchés de travaux pour la construction de la structure d'accueil de la petite enfance, approuvés lors du conseil communautaire du 5 juillet 2007, pour un montant total de 331 136,57€ HT :

lot 1 - terrassement-VRD : entreprise NAULIN pour un montant de 130 025,14 € H.T.,

lot n° 9 - plâtrerie peinture : SARL maison BROZE pour un montant de 53 523,76 € H.T.,

lot n° 13 - plomberie : entreprise LECQ et LEFEBVRE pour un montant global de 24 147,06 € H.T.,

lot n° 14 - chauffage-ventilation : entreprise LECQ et LEFEBVRE pour un montant global de 76 985,61 € HT.,

lot n° 15 – électricité : ENTRETIEN DU FOREZ pour un montant global de 46 455 € H.T

Mme BALLE informe ensuite les membres du conseil communautaire que la Commission d'Appel d'Offres du 2 octobre 2007 propose de retenir les 9 entreprises suivantes, pour un montant total de travaux de 302 996,47 € HT :

Lot 2 - maçonnerie : entreprise ARCHIMBAUD à Boën, pour un montant de 97 125,85 € H.T.

Lot n° 3 – charpente métallique : SARL PERRET à Boën, pour un montant de 33 392 € H.T.

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 25 octobre 2007

Lot n°4 – couverture bac acier : entreprise TOITURES ROANNAISES à Roanne pour un montant de 38 533,94 € H.T
lot n°5 – couverture tuiles : entreprise TOITURES ROANNAISES à Roanne pour un montant de 14 759,40 € HT.
Lot n° 6 – menuiseries métalliques extérieures : POUILLY ALU SERVICE à Pouilly sous Charlieu, pour un montant de 59 194,64 € H.T.
lot n° 7 - serrurerie : VERVAS METAL à Mably pour un montant de 2 701 € H.T.
lot n° 10 – isolation par l'extérieur, façades : ISOBAT FACADES à Firminy pour un montant de 33 976,80 € HT
lot n° 11 – carrelage : entreprise ARCHIMBAUD à Boën pour un montant de 4 996,68 € H.T.
lot n°12 - sols PVC : entreprise DIVERSOL au Coteau pour un montant de 18 316,16 € H.T

Mme BALLET précise que le lot n° 8 menuiserie bois a été déclaré à nouveau infructueux. La date limite de retour des offres était fixée au 22 octobre. 3 entreprises ont remis leur offre : l'Artisan du bois, Christian Nigon, SARL Menubois. L'entreprise la mieux-disante qui peut être retenue est la société Artisan du bois pour un montant de 50 940 € H.T. Le montant total des lots relancés s'élève à 353 936,47 € H.T. Mme BALLET propose à l'assemblée d'approuver les 10 marchés de travaux avec les entreprises précisées ci-dessus pour un montant total de 353 936,47 € H.T. Les membres du conseil communautaire, avec une abstention, approuvent l'attribution des 10 marchés de travaux pour un montant de 353 936,47 € H.T.

Mme BALLET précise que le montant total des marchés de travaux s'élève à la somme de 685 073,04 € HT, alors que l'estimation de l'architecte était de 671 932,40 € H.T. (valeur juillet 2006), soit + 1,95 %.

2.2 Choix du gestionnaire

Mme BALLET rappelle la délibération du 24 octobre 2006 décidant de la délégation de la gestion de la structure d'accueil de la petite enfance à un organisme privé.

La consultation pour le choix du futur gestionnaire a été lancée le 18 septembre 2007 avec date limite de réponse fixée au 18 octobre 2007.

11 dossiers de candidatures ont été retirés et 7 plis ont été reçus dont 1 sans offre de prix. La Commission d'Appel d'Offres du 18 octobre 2007 a procédé à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres. Devant la difficulté d'analyse des offres et des demandes de complément d'information, Mme BALLET propose aux membres du conseil communautaire de déléguer le choix du futur gestionnaire au bureau communautaire lors de la réunion du 15 novembre 2007. A l'unanimité, cette proposition est acceptée.

3.-Complexe sportif

M. le Président informe les membres du conseil communautaire des travaux en-cours.

Travaux de mise à niveau des installations :

La réunion de réception des travaux a été effectuée en date du 13 septembre 2007, mais des réserves concernant ces travaux sont encore à lever : des problèmes sur le chauffage qui seront résolus rapidement. Les travaux d'éclairage suite à une mauvaise installation des luminaires seront repris lors des vacances de Noël.

Une réunion pour lever les réserves sur le chauffage se déroulera le mercredi 31 octobre à 11 h au gymnase.

Construction du mur d'escalade:

M. le Président informe que les travaux de construction du mur d'escalade ont débuté, les radiants gaz ont été déposés et la livraison du matériel est intervenue le 18 octobre 2007. La réunion de chantier est programmée tous les jeudis à 16h00.

L'intervention des entreprises pour la construction du mur d'escalade a été coordonnée pour effectuer l'entretien des radiants gaz dans la salle de gymnastique et le plateau A.

M. le Président informe les membres du conseil communautaire que la compétition départementale d'escalade se déroulera le dimanche 2 décembre en partenariat avec le comité départemental d'escalade.

Il propose aux membres du conseil communautaire d'organiser une inauguration officielle du mur d'escalade le samedi 1^{er} décembre qui sera également l'occasion pour tous de découvrir ce nouvel équipement sportif.

M. Le Président informe les membres du conseil communautaire des autres dates de manifestations qui ont lieu au gymnase et invitent les délégués communautaires à y participer :

- la journée nationale des assistantes maternelles le samedi 17 novembre
- le Téléthon les 7 et 8 décembre 2007

4. Château de Goutelas

M. le Président rappelle les travaux d'aménagement d'une plateforme pour le parking du Château de Goutelas d'un montant de 21 635,50 € HT. M. le Président précise qu'il y avait 65 000 € de travaux inscrits au budget primitif 2007.

M. le Président propose d'effectuer des travaux d'éclairage pour compléter l'aménagement de ce parking. Le Syndicat Intercommunal d'Energie de la Loire (SIEL) dans le cadre de la compétence que la Communauté de communes lui a déléguée propose un devis d'intervention de 15 782,29 € HT d'éclairage pour le parking dont 8 947,03 € restant à charge de la Communauté de communes.

Afin de compléter l'aménagement du Château de Goutelas, M. le Président propose également de réaliser des travaux d'éclairage de la cour du château. Le devis d'intervention du SIEL s'élève à 18 401,33 € HT dont 8 280,45 € restant à charge de la communauté de communes.

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 25 octobre 2007

A l'unanimité, les membres du conseil communautaire approuvent les travaux d'éclairage pour un montant total de 17 227,48 €.

M. le Président présente ensuite des travaux forestiers qui pourraient être réalisés pour mettre en valeur le parc boisé du Château de Goutelas. L'Office National des Forêts propose un devis d'intervention de 11 100 € HT. Ce devis ne comprend pas les recettes éventuelles des ventes de bois pour le chauffage.

A l'unanimité, les délégués communautaires approuvent le devis d'intervention de l'ONF

M. le Président ajoute que les travaux de réfection de la toiture de la grange seront vus ultérieurement.

5. Tourisme et Culture

-5.1. Plan de gestion du Grand Pré

M. MOULLIER, 1^{er} Vice-Président, rappelle la présentation du rapport final de l'étude d'aménagement du Grand Pré faite en bureau du 2 octobre dernier. Il rappelle le souhait des élus d'inscrire cette opération sur le budget 2008 et de demander des financements dans le cadre de l'avenant au Contrat de Développement des Pays du Forez avec la Région Rhône Alpes.

Le montant prévisionnel des travaux est de 84 100 €HT et le montant des honoraires de maîtrise d'oeuvre s'élève à la somme de 10 265 € HT, soit un total de 94 365 € HT.

M. le 1^{er} Vice-Président précise que cette somme totale ne tient pas compte des postes d'économies possibles telles que des prestations confiées à des particuliers comme l'aménagement du parc à moutons ou des recettes éventuelles (ventes de bois à des particuliers, ...). Il ajoute que si des aides financières sont possibles, la Communauté de communes débiterait les travaux en fin d'année 2009.

M. Thierry LEMAITRE pose la question des aides éventuelles qui pourraient être sollicitées dans le cadre du futur contrat de rivière.

- 5.2. Solidarité avec l'Arcadie grecque

M. le 1^{er} Vice-Président fait le bilan de la souscription lancée en septembre 2007 en solidarité suite aux incendies qui ont eu lieu cet été en Arcadie. Depuis le lancement de la souscription, la somme de 815 € a été versée. M. MOULLIER propose que la Communauté de communes du Pays d'Astrée verse une subvention de 1 500 € pour la reconstruction du Centre Culturel de la commune de Gortynos, en Arcadie grecque. A la majorité, avec 3 abstentions, le versement d'une subvention de 1500 € est approuvé.

- 5.3 Information sur notre participation à la fête du livre de St Etienne

M. le 1^{er} Vice-Président informe que la communauté de communes du Pays d'Astrée était présente à la fête du livre qui a eu lieu du 19 au 21 octobre à Saint Etienne avec l'exposition sur les Arcadies et sur *L'Astrée* d'Honoré d'Urfé et cela a permis la vente de l'ouvrage sur les gravures de *L'Astrée*.

6. Demande de l'ESAT Le Colombier - La Blégnière de caution des emprunts pour la réhabilitation de l'exploitation à Bussy-Albieux

M. le 1^{er} Vice-Président informe du projet de développement porté par l'ESAT (établissement spécialisé d'aide par le travail) « Le Colombier la Blégnière » à Bussy Albieux. Ce projet d'un montant estimatif total de 760 000 € se décompose en plusieurs parties :

- Construction d'un hangar à matériel, d'une plateforme de compostage de 400m² avec récupération des jus, d'un nouveau magasin de vente au détail, d'une unité de stérilisation de légumes, et rénovation de l'atelier de triage des légumes, pour un coût de 430 000 €, dont un financement par un emprunt de 250 000 €,

- Agrandissement des vestiaires, bureaux et salle de restauration pour 330 000 €, dont un financement par un emprunt de 180 000 €.

La communauté de communes est sollicitée pour apporter sa caution à ce dernier emprunt de 180 000 € après du Crédit Coopératif, afin de réduire le taux de 0,35 %.

M. le 1^{er} Vice-Président précise que ce projet de développement est porté par un établissement para-public agréé par l'Etat qui fonctionne grâce à des aides de l'Etat (DDASS et DDTEFP), du Conseil Régional Rhône Alpes et du Conseil Général de la Loire. Ce projet de développement a un but social et économique. Dans le champ de la compétence développement économique, la Communauté de communes du Pays d'Astrée a tout intérêt à apporter sa caution aux emprunts souscrits par cet établissement. D'autant plus que ce projet favorisera la création d'emplois supplémentaires et apportera un nouveau service à la population du territoire intercommunal.

M. le 1^{er} Vice-Président propose à titre exceptionnel d'apporter la caution bancaire aux 2 emprunts que cet établissement va contracter. Cette proposition est acceptée, avec 1 abstention et 1 personne ne prenant pas part au vote.

7. Contrats d'avenir : avenant de prolongation de la convention d'objectifs

M. le 1^{er} Vice-Président rappelle la convention d'objectif signée avec l'Etat pour 30 contrats d'avenir et l'avenant n° 1 en date du 24 octobre 2006 de prolongement d'un an de cette convention. Cette convention est arrivée à échéance le 21 juillet 2007. M. le 1^{er} Vice-Président précise que depuis le début de l'année 2007, 14 Contrats d'avenir ont été signés sur le territoire intercommunal.

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 25 octobre 2007

M. le 1^{er} Vice-Président propose de renouveler pour une durée d'un an la convention d'objectifs avec la Direction du Travail pour 30 contrats d'avenir et d'autoriser la signature d'un avenant n° 2 à cette convention pour la période du 22 juillet 2007 au 21 juillet 2008. A l'unanimité, la signature de l'avenant n° 2 à la convention d'objectif est approuvée.

8 - Environnement :

- projet de règlement de collecte

M. VERNEY-CARRON, 2^{ème} Vice-Président, rappelle le nouveau marché de collecte et de traitement des déchets ménagers depuis le 1er mai 2007. Il propose de mettre en place un règlement de collecte. Ce règlement a pour objet de fixer les règles de fonctionnement et d'organisation générale du service de collecte des déchets ménagers pour les particuliers et notamment pour l'obligation de la conteneurisation. Il donne lecture du projet de règlement. A l'unanimité, le projet de règlement de collecte est approuvé. A la demande des délégués communautaires, le projet de règlement sera joint au compte rendu de la réunion de ce jour.

M. le 2^{ème} Vice-Président rappelle que la mise en place du nouveau marché de collecte sélective en porte à porte a nécessité le repositionnement de certains Points d'Apports Volontaires (PAV). Il propose de procéder à la vente de PAV EMR (emballages ménagers recyclables) et JMR (journaux magazines revues) auprès des autres collectivités et fait lecture de la fiche technique descriptive. A l'unanimité, la proposition de vente des Points d'Apport Volontaires Emballages MénagerS recyclables et Journaux Magazines Revues est approuvée.

M. le 2^{ème} Vice-Président rappelle ensuite la campagne d'information diffusée pour affichage aux communes concernant l'obligation de conteneurisation à partir du 1^{er} décembre, la dépose des barres sur les conteneurs, Cette information a pour objet de sensibiliser les particuliers sur le fonctionnement du service de collecte des ordures ménagères effectué par l'entreprise VEOLIA Propreté.

- Recrutement pour besoin occasionnel

M. SOUZY rappelle les commandes groupées de conteneurs faites par l'intermédiaire de la Communauté de communes du Pays d'Astrée. Il propose de recruter une personne pour besoin occasionnel afin d'effectuer la facturation des bacs ordures ménagères aux administrés. Cette personne sera recrutée du 29 octobre au 28 novembre 2007 à raison de 8 heures hebdomadaires. A l'unanimité, cette proposition est acceptée.

9. Questions diverses

9.1 - Décision modificative

M. SOUZY propose d'approuver la décision modificative suivante en section de fonctionnement du budget général, pour prendre en compte le recrutement pour besoin occasionnel dans le cadre du remplacement de congé maternité de Melle NOTTIN ainsi que pour le besoin occasionnel relatif à la facturation des bacs ordures ménagères.

En recettes

Ouverture de crédits : compte 6419 - Remboursement sur rémunération du personnel : + 9 000,00 €

En dépenses :

Ouverture de crédits :

Article 6413 Personnel non titulaire : + 12 000,00 €

Article 6455 Assurance du Personnel : + 7 600,00 €

Article 6457 Cotisations liées à l'apprentissage : + 400,00 €

Réduction de crédits : Article 002 - dépenses imprévues - 11.000,00 €

9.2. Information sur déroulement des travaux du siège administratif

Mme Agnès TARIT rappelle le montant total des travaux qui est de 303 359,18 € HT, attribué aux entreprises suivantes :

<i>Lots</i>	<i>Entreprise</i>	<i>Offre € HT</i>
n°1 -Maçonnerie -démolition – VRD	EURL Archimbaud Construction - Boën	66 884,56 € HT
n° 2 - Traitement des bois – charpente – couverture	Entreprise Perret – Boën	13 058,37 € HT
n° 3 - Menuiserie bois	SOUCHON Jean Menuiserie – Saint Martin la Sauveté	41 306,18 € HT
n°4 – Plâtrerie – peinture	BRESCANCIN Jean-Pierre – Saint Just la Pendue	67 410,71 € HT
n°5 – Plomberie sanitaire chauffage gaz	VOLDOIRE Serge – Boën	37 693,08 € HT
n°6 – Carrelage	GIROUDON EURL - Champdieu	7 760,58 € HT
n° 7 électricité/courant faible/ informatique	Entretien du Forez - Boën	39 906,00 € HT
n° 8 – Menuiserie Alu-métallerie	VMV SARL – Firminy	17 935,00 € HT
n°9 – Sols minces	GIROUDON EURL – Champdieu	12 374,70 € HT
	TOTAL	303 359,18 € HT

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 25 octobre 2007

Mme TARIT informe les membres du conseil communautaire que le montant des subventions obtenues est de 211 217 € dont 79 217 € attribués par l'Etat au titre de la Dotation de Développement Rural et 132 000 € attribués par le Conseil Général de la Loire. Mme TARIT ajoute que les délais de chantier sont pour l'instant respectés et que la fin probable du chantier est prévue début février 2008.

9.3. Bilan opérations « commerce en fête » et « cherchez les œufs »

M. le Président rappelle la manifestation « commerce en fête » qui s'est déroulée du 6 au 13 octobre. Il présente le bilan de la cérémonie de remise des kits qui s'est déroulée le 4 octobre au cours de laquelle 60 commerçants étaient présents. 100 kits ont été remis aux commerçants et artisans du territoire.

M. le Président rappelle ensuite l'animation commerciale qui s'est déroulée du 3 au 7 avril 2007 sur la commune de Boën en solidarité avec les commerçants sinistrés suite à l'incendie de l'immeuble du 3 février 2007. M. le Président ajoute que la Communauté de Communes du Pays d'Astrée et la commune de Boën en partenariat avec l'association A.C.T.I.F. organisaient cette manifestation. M. le Président propose d'autoriser le versement d'une subvention de 1602,93 € à l'association A.C.T.I.F. destinée à couvrir les frais de communication de cette animation.

M. le Président propose donc de verser une subvention à l'association ACTIF d'un montant de 3 372,93 € pour les 2 opérations commerciales. A l'unanimité, le versement de cette subvention est approuvé.

9.4. Stage étudiants IUT Tech'de Co 2^{ème} année

M. le 1^{er} Vice-Président informe que des étudiants en IUT Tech de Co proposent de réaliser une étude d'aide à la communication pour les entreprises de Champbayard, dans le cadre de leur formation universitaire. Le coût de cette étude est de 450 euros et se déroulera d'octobre 2007 à mi-mars 2008. M. le 1^{er} Vice-Président précise que cette étude sera utile pour la Communauté de Communes afin de mieux commercialiser le Parc d'Activités de Champbayard. A l'unanimité, la signature d'une convention de stage avec ces étudiants est approuvée.

9.5 Information sur courrier reçu du Conseil Général par rapport au Contrat Territorial de Développement

M. le 1^{er} Vice-Président rappelle que la Communauté de communes du Pays d'Astrée a sollicité le Conseil Général de la Loire pour l'obtention d'un contrat territorial de développement. Le Conseil Général a accusé réception de notre demande. Cependant, compte tenu des autres contrats engagés, l'intervention du Conseil Général ne pourra pas se faire avant l'année 2009.

9. 6 Lettre de réponse de Michel SIMON à tous les conseillers

M. le Président fait lecture de la lettre de remerciement de M. Michel SIMON, ancien Maire d'Ailleux suite au courrier de soutien de tous les délégués communautaires après son opération de transplantation cardiaque.

Dates à retenir

Jeudi 22 novembre - Réunion d'information des secrétaires de mairie en matinée suivie d'un déjeuner de travail, qui aura lieu sur la commune de St Etienne le Molard

Jeudi 29 novembre - Accueil de M. le Sous-Préfet en Pays d'Astrée (*qui sera finalement reportée au mercredi 19 décembre à sa demande*)

Commission d'Appel d'Offres pour la déchèterie du lundi 12 novembre et mercredi 21 novembre à 18 h 00, en mairie de Boën,

Bureau communautaire, le jeudi 15 novembre à 20 h 30, en mairie de Boën

Conseil communautaire, le mardi 27 novembre à 20 h 30,

Il est distribué en séance des affiches « on trie au Pays d'Astrée » aux communes absentes au bureau du 18 octobre, ainsi que le guide des manifestations touristiques de novembre/décembre 2007.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00

M. le Maire de Sail-sous Couzan invite les membres de l'assemblée à partager le verre de l'amitié.